

NON - REMPLACEMENT : AGISSONS !!!

MODALITÉS

Dès le premier jour d'absence non remplacée le directeur prévient l'IEN et le SNUipp, et adresse aux parents une lettre d'information.

(Voir modèle joint)

Si l'enseignant n'est toujours pas remplacé, les élèves sont rendus à leur famille le troisième jour.

Si l'absence du maître commence le :	Les enfants ne seront plus acceptés à partir du :
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI SAMEDI	JEUDI matin VENDREDI matin LUNDI matin MARDI matin JEUDI matin

Une lettre de mise en congé des élèves est adressée aux familles :

ATTENTION : En aucun cas, les Aides-Educateurs, ni les Assistants d'Education, ni les ATSEM ne peuvent remplacer un maître absent.

Les textes sont très clairs sur ce point. Signalez-nous tout dérapage.

MODÈLE DE LETTRE D'INFORMATION AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Le maître (la maîtresse) de la classe de votre enfant est en congé et n'est pas remplacé(e). Ses élèves ont été répartis entre les diverses classes de l'école.

Le bon fonctionnement de l'ensemble des classes se retrouve ainsi perturbé par l'arrivée dans une classe, des élèves souvent d'un autre niveau, qui désorganise le travail de tous. Les élèves sont placés dans des conditions qui augmentent le risque d'accident et réduisent la qualité de leur travail.

Nous avons réclamé à notre administration les moyens d'assurer à nos élèves une scolarité normale en exigeant (ce qui est légalement prévu) que les maîtres en congé soient remplacés. Nous vous demandons d'appuyer nos efforts en ce sens et vous remercions de l'aide que vous nous apportez dans l'intérêt des enfants.

Les enseignant(e)s de l'école.

MODELE DE LETTRE DE MISE EN CONGE DES ELEVES

Madame, Monsieur,

Le maître (la maîtresse) de la classe de votre enfant est en congé et n'est pas remplacé(e) depuis le .../.../... Ses élèves ont été répartis entre les diverses classes de l'école.

Dans l'intérêt des élèves qui nous sont confiés, nous nous voyons contraints de vous demander de garder provisoirement votre enfant à la maison à compter du .../.../..., et ce jusqu'à l'arrivée d'un maître remplaçant ou jusqu'au retour du maître absent.

Gardez le contact avec nous pour en connaître la date. Notre action a pour but d'obtenir des pouvoirs publics les moyens d'assurer à nos élèves une scolarité normale en exigeant (ce qui est légalement prévu) que les maîtres en congé soient remplacés.

Les enseignant(e)s de l'école.

Face aux conséquences d'un budget insuffisant : ORGANISONS L'ACTION!

Depuis la rentrée de nombreux ZIL et BD sont bloqués sur des remplacements longs. Les situations de non-remplacement font que nombre de collègues sont souvent en butte aux récriminations des parents.

Appliquons la consigne syndicale,

Invitons les parents à agir avec nous, à réagir auprès des autorités académiques et du ministère, à utiliser la presse locale Informez-nous de toute initiative

Affichez à l'entrée de l'école le nombre de demi-journées non remplacées depuis le début de l'année dans votre école.